

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au directeur départemental de l'Yonne

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Xavier DUALE, directeur de la succursale d'Auxerre et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Emmanuel NDEJOULE MIKODA, adjoint au directeur de la succursale d'Auxerre, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Auxerre. M. Xavier DUALE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Auxerre.

M. Xavier DUALE peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,  
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté